

Christian Schmitt

Bemerkungen zur Sprachplanung im zeitgenössischen Frankreich (Abstract)

Les décrets par lesquels les autorités françaises interdisent l'usage de mots étrangers ou imposent celui de néologismes créés pour les remplacer sont fort controversés. Christian Schmitt expose, d'une part, les conditions dans lesquelles naissent ces interventions des pouvoirs publics dans le domaine linguistique et, d'autre part, les raisons avancées pour les justifier. Il présente également la manière dont sont composés les néologismes créés par les commissions de terminologie : l'attribution d'une nouvelle signification à des mots connus (néologismes de sens) et la " francisation " de mots étrangers (néologismes de forme). L'auteur dénonce l'incobérence des instances de normalisation en citant de nombreux exemples qui révèlent l'absence d'une règle suivie de manière conséquente dans la composition des néologismes. Il fait en outre remarquer que l'usage observé dans la vie courante est important et devrait par conséquent l'emporter sur les décisions des fonctionnaires chargés de veiller à la pureté de la langue française. Ces fonctionnaires souhaitent imposer leurs néologismes, mais les dictionnaires Robert et Larousse en rejettent plus de la moitié, ce qui prouve qu'ils ne sont pas forcément appropriés. L'auteur conclut de son analyse qu'il n'est pas judicieux de prétendre normaliser une langue par des arrêtés ministériels, surtout lorsque ceux-ci s'opposent à l'usage courant et ont pour seul but de combattre l'influence d'une langue étrangère jugée trop impérialiste.